

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Paris, le

1 5 JUIL. 2019

Direction des affaires maritimes

Sous-direction des gens de mer et de l'enseignement maritime

Le directeur des affaires maritimes

à

Monsieur le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Madame la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports



S/c du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer

Objet : une stratégie pour les lycées professionnels maritimes (LPM)

Cette note a pour objet de proposer à votre validation une stratégie pour les lycées professionnels maritimes (LPM) à l'issue d'une démarche collaborative engagée dans le cadre du projet Affaires maritimes 2022, qui a impliqué l'ensemble des parties prenantes (élèves, professionnels, parents d'élève, élus, collectivités, enseignants, ministères).

Le diagnostic a été globalement positif sous l'angle des performances, en termes d'adaptation aux besoins des filières et des élèves, avec une capacité avérée à accompagner des élèves quelquefois en difficulté vers de vrais débouchés professionnels (taux d'insertion et carrières). Le scénario qui se profile, largement partagé par les acteurs, repose sur les axes suivants :

- constituer un véritable réseau de formation aux métiers de la mer, pris au sens large, audelà de la formation des marins, à travers un partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et celui de l'agriculture,
- consolider le réseau des lycées maritimes en mutualisant certaines fonctions pour en améliorer l'efficacité (communication, gestion des vacataires, référentiels de cours,...) et décharger les structures rectorales (DIRM) et centrales,
- conforter les règles issues de la décentralisation et travailler de concert entre État et régions pour bâtir une carte des formations cohérente, évitant la concurrence entre établissements et au bénéfice des élèves formés, du secteur et des bassins d'emploi;
- renforcer l'intégration avec les filières professionnelles (anticipation des besoins de compétences, facilitation de l'embarquement des élèves, transfert d'innovation, référentiels à jour au regard des enjeux...).

La contrainte sur les effectifs représente le principal risque pour ce réseau ; les LPM n'étant pas intégrés dans une mission jugée prioritaire ces dernières années (MTES) même si leurs ETP ont été préservés.

Avec l'appui de l'IFORE (SG/SPES) et sa « Fabrique à projets », la Direction des affaires maritimes (DAM) a souhaité privilégier une logique de co-construction du diagnostic et des solutions avec les parties prenantes de l'enseignement maritime : élèves, enseignants, parents d'élèves, professionnels (pêche, plaisance, commerce, cultures marines), collectivités, experts, services du MTES, de l'agriculture et l'éducation nationale...

La démarche s'est déroulée en plusieurs phases successives :

- Des interviews réalisées en janvier-février 2019 auprès de différents acteurs, ont permis d'élaborer un pré-diagnostic sur les forces et faiblesses, les opportunités et les menaces des LPM,
- Une visite locale par façade maritime en lien étroit avec les DIRM a été organisée en mars-avril 2019 (Etel, Sète, Ciboure, Fécamp). Des ateliers se sont tenus pour questionner les thématiques retenues sur la base d'un vote par les participants
- Enfin, un séminaire collaboratif réunissant plus de 60 participants s'est tenu à Paris les 16 et 17 mai et a permis d'approfondir les thématiques à enjeux identifiées préalablement et dégager des pistes de travail.

Un scénario principal d'évolution est ressorti qui consiste à inscrire les lycées professionnels maritimes dans une offre de formation des métiers de la mer. Cette orientation peut s'appuyer sur l'arbitrage récent du Gouvernement (RIM du 9 mai 2019) qui reconnaît les métiers de la mer (métiers de la navigation maritime – transport maritime, plaisance professionnelle, services maritimes, pêche professionnelle maritime, marine nationale – et intérieure – fluvial – hors manutention et logistique, les métiers de la construction, de la maintenance et de la réparation navale et nautique, les métiers des produits de la mer – pêche et cultures marines) comme l'une des 11 filières nationales pour la structuration des référentiels professionnels. Une proximité doit aussi être recherchée avec les industries nautiques et navale qui ont choisi d'être intégrés dans cette filière « mer et navigation intérieure » et la conchyliculture qui relève de la filière « agriculture, agroalimentaire et aménagement ».

Cette approche vise à constituer des pôles de formation maritime (au sens large, pas uniquement navigants), visibles et base de coopérations entre les établissements. Un tel objectif implique de monter un cadre de partenariat au niveau national avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, pour susciter l'émergence d'une telle offre au niveau local. La mission confiée récemment par le ministre Blanquer à Mme Maud Fontenoy ancienne sportive de haut niveau et M. Tristan Lecoq, inspecteur général de l'éducation nationale relative à la sensibilisation des élèves à la croissance bleue pourra être l'occasion d'une plus grande synergie entre nos ministères.

L'intégration des douze LPM au sein de l'Education nationale ou du ministère de l'Agriculture n'a pas été jugée opportune à ce stade, tant que la démonstration n'est pas faite de la capacité d'organiser à ce niveau une offre spécifique aux métiers de la mer. Cela serait risqué en termes de maintien de savoir-faire spécifiques et de proximité avec les acteurs professionnels, clé du succès des LPM. Les échanges ont aussi mis en avant de nombreux avantages du maintien des lycées au sein du MTES :

- · la préservation d'une identité maritime ;
- le maintien d'établissements à taille humaine avec des classes à faibles effectifs qui facilitent l'apprentissage chez des jeunes souvent proches de la rupture scolaire ;
- l'ancrage territorial et la forte connexion avec le monde des professionnels, futurs recruteurs des élèves dans les secteurs du commerce, de la pêche, des cultures marines ou encore de la plaisance.

marines ou encore de la plaisance.

Cet attachement au ministère chargé de la Mer n'obère pas pour autant les difficultés rencontrées et les nécessaires évolutions à conduire pour moderniser l'enseignement maritime et optimiser les moyens qui lui sont alloués.

La réforme proposée doit ainsi permettre de relever un défi majeur, celui de la **coopération nécessaire à quatre niveaux** :

- 1 : avec les ministères experts (entre administrations centrales et entre services déconcentrés) ;
- 2 : avec les Régions ;
- 3 : entre LPM au sein d'un réseau plus actif ;
- 4: avec les professionnels.

Relever ce quadruple défi, c'est aussi répondre aux enjeux d'attractivité, de visibilité, de gouvernance des LPM, de recrutement à l'entrée des LPM (enseignants et futurs élèves) et d'embauche des élèves, par les professionnels, à l'issue de leur formation.

1 – Une collaboration avec l'Education nationale et l'Agriculture

A travers la signature d'une convention-cadre au niveau national entre ministères, qui serait déclinée localement en lien avec les DIRM, en lien avec les Régions et les collectivités, cette collaboration viserait à :

- Affirmer sur chaque territoire à fort enjeux d'emplois maritimes une offre de formation aux métiers de la mer, ce qui pourrait passer par des campus métiers et qualifications (CMQ) ou tout autre forme de coopération (labellisation « métiers de la mer ») et ainsi passer d'établissements formant uniquement des navigants à des regroupements formant à l'ensemble des métiers de la mer. Le but recherché est de parvenir à une « Carte de France des métiers de la mer » pour mieux ancrer le monde maritime dans le paysage de l'orientation scolaire
 - En perspective, il serait aussi possible d'accueillir des formations nouvelles au sein des LPM permettant de répondre à des besoins métiers émergents (éolien en mer, biotechnologies marines...).
- Rejoindre certaines initiatives nationale et en co-construire pour gagner en visibilité (« lycées des métiers », « palmarès des lycées », la multiplication d'initiatives communes du type « brevet d'initiation à la mer »),...),
- Poursuivre l'adossement sur l'Education nationale et l'agriculture pour les outils de gestion et via la signature de conventions avec des établissements « mutualisateurs » de la paie, le rattachement à des agences comptables Éducation nationale et la passation de conventions avec des Greta pour prise en charge de la formation continue,...
- Gagner en efficacité par une mutualisation de services (internat, espaces sportifs, restauration) et d'équipes pédagogiques entre établissements proches géographiquement,
- Réaliser des campagnes de communication et d'information tout public pour faire connaître et valoriser les métiers de la mer au niveau national, et au niveau de chaque façade (DIRM) en partenariat avec Pôle Emploi et les régions.

2- renforcer le cadre partenarial entre conseil régional, DIRM et LPM

- Évaluer avec les Régions les secteurs d'emploi en tension et identifier les freins au recrutement pour définir un plan d'actions en faveurs des métiers du maritime,
- Veiller à la cohérence des offres de formation au regard des bassins d'emploi et

notamment travailler à la complémentarité entre établissements afin d'éviter les concurrences entre lycées professionnels dans un souci d'une offre la plus large et la plus harmonieuse possible,

 Travailler en lien avec les conseils régionaux pour une adaptation des équipements des LPM pour répondre aux besoins des secteurs locaux d'emploi,

3 – Une coopération à intensifier entre les LPM

A travers une dynamique **portée par les 12 établissements** et favorisée par la DAM et les DIRM, il s'agirait de :

- créer un portail internet national des LPM et une présence sur les réseaux sociaux, en leur donnant une identité visuelle commune,
- faciliter les recrutements d'enseignants (disposer d'une CVthèque commune de contractuels par exemple, mener une action de communication commune pour attirer des navigants en seconde carrière,...),
- élargir les viviers de recrutement des élèves (actions de communication ciblées vers les femmes, les territoires non littoraux....).
- mieux suivre les résultats d'insertion et de fidélisation des élèves et évaluer la qualité de service, auprès des professionnels mais également des élèves,
- partager des référentiels de cours, des innovations pédagogiques et des outils de management de la qualité, pour maintenir le bon niveau de technicité des élèves, leur polyvalence et leur forte autonomie,
- anticiper les mutations technologiques et environnementales (référentiels de cours, certification ISO 14001), renforcer l'apprentissage de l'anglais et de la gestion des entreprises maritimes, et s'épauler dans les projets d'échanges européens et internationaux.
- harmoniser l'offre de **formation continue**, notamment pour les adultes en reconversion, et mutualiser des capacités de gestion (vacataires,...),
- structurer l'offre de **formation supérieure courte (BTS)** au niveau national, dans la continuité des travaux menés depuis deux ans sur la réforme des Bac Pro.

Les modalités d'animation de ce réseau doivent être définies avec les LPM. Elle peut conduire à des coopérations par façade, au niveau de chaque DIRM, et à une identification de LPM référents pour certaines thématiques.

La coopération doit également être renforcée avec le supérieur « long » notamment avec l'École nationale supérieure maritime (ENSM) et les universités pour développer des passerelles et un véritable réseau national des compétences maritimes. La création d'une antenne de l'ENSM sur le site du LPM de Saint Malo sera une occasion à saisir.

<u>4 – Des relations plus nourries avec les professionnels</u>

Les LPM sont en "circuit court" avec les professionnels, condition indispensable pour répondre à leurs besoins spécifiques, pour embarquer les élèves et pour recruter de futurs enseignants. Ces relations peuvent encore être intensifiées à travers plusieurs actions :

- développer l'apprentissage au sein des LPM où les secteurs d'emplois locaux sollicitent les établissements en proposant des contrats d'apprentissage ou en créant des CFA maritimes (en cohérence avec la loi « choisir son avenir professionnel » et le plan « transformer le lycée professionnel » de l'Education nationale);
- favoriser la mise en place d'observatoires des métiers (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) dans les filières maritimes, qui vont connaître dans les

années à venir un profond renouvellement générationnel;

- simplifier la réglementation sur les stages embarqués nécessaires à la validation du diplôme et inciter les collectifs de professionnels à s'engager sur ce sujet (offre, sécurité,...);
- offrir la possibilité de réaliser des marées-découverte en étant plus qu'un simple passager (mesure proposée dans le cadre du projet de Loi d'orientation des mobilités);
- faciliter les **embarquements des professeurs** de spécialité professionnelle pour assurer une actualisation de leurs connaissances en matière, par exemple, de techniques de capture, de méthodes de propulsion...;
- généraliser la pratique des « **stage dating** » pour un échange professionnels-élèves plus régulier ;
- encourager les professionnels à participer au conseil d'administration et au conseil de perfectionnement des LPM;
- positionner les LPM comme des acteurs du transfert d'innovation vers le secteur de la pêche et de l'aquaculture, à l'instar de ce qui est réalisé dans le secteur agricole.

* * *

Avant d'engager les échanges avec l'Education nationale et l'Agriculture, je souhaiterais recueillir votre position sur la stratégie proposée, qui pourrait être actée au CIMER 2019.

Thierry COQUIL